

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 8 aérogénérateurs et 3 postes de livraison

PÉTITIONNAIRE : Société **PARC EOLIEN DU BOIS REGNIER** (siège social : 7 rue Servient – 69003 LYON)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : AUXY

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours consécutifs, du 12 février au 15 mars 2021 inclus.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de l'autorité environnementale, est déposé à la mairie d'AUXY où le public pourra en prendre connaissance, pendant les heures habituelles d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié à la DDPP du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel)

Le dossier sera également publié sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret : www.loiret.gouv.fr

le public pourra solliciter des informations sur le projet auprès du siège social de la société PARC EOLIEN DU BOIS REGNIER.

Le **Commissaire enquêteur** désigné par le tribunal administratif d'Orléans, **M. Jean-Michel BORDES**, Agent de la fonction publique en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la **mairie d'AUXY** :

- le vendredi 12 février 2021 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 24 février 2021 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 5 mars 2021 de 13h30 à 16h30
- le lundi 15 mars 2021 de de 13h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le **public pourra formuler ses observations et propositions** :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie d'AUXY,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'AUXY, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-parceolienduboisregnier@loiret.gouv.fr

Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le **rapport et les conclusions du commissaire enquêteur** seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie d'AUXY, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.